

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 25^e jour du mois de mai 2021, à compter de 19 h 30, via l'application TEAMS, le tout conformément aux dispositions prévues au *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du C.A.*

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles		X
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invités	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles		
	Julie Morin	Directrice du service des ressources humaines		
	Luc Grandchamp	Directeur du service de l'informatique		
	Julie Martineau	Coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire		
	Éric Croteau	Coordonnateur au service des ressources humaines		

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

CA21-081 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2021
Période de questions réservée au public
Points de décisions
5. Plans d'effectifs
5.1. Hors cadres
5.2. Administrateurs
5.3. Directions des écoles
5.4. Directions des centres
5.5. Structure administrative 2021-2022 du CSSHC
5.6. Personnel professionnel
5.7. Reclassification – Maîtres-électriciens
5.8. Reclassification - Tuyauteur
5.9. Personnel de soutien
6. Objectifs et principes de répartition des ressources financières – Adoption
7. Critères de répartition des ressources financières - Adoption
8. Frais de surveillance du midi 2021-2022
9. Taxe scolaire – Déchéance du terme

Points de décisions (suite)
10. Rapport du comité consultatif du transport
10.1. Tarification aux institutions privées
10.2. Tarification des places disponibles
11. Licences Microsoft - Renouvellement
12. Calendriers 2021-2022
12.1. Centre d'éducation des adultes du CSSHC
12.2. Séances du CA
12.3. Comité de vérification
12.4. Comité de gouvernance et d'éthique
12.5. Comité des ressources humaines
13. Mise à jour des écrits de gestion
13.1. Politique pour contrer la violence en milieu de travail – Adaptation
13.2. Politique relative à la santé et à la sécurité au travail - Adaptation
13.3. Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail - Adaptation
13.4. Politique concernant l'évaluation pédagogique et le classement des élèves – Adaptation
Reddition de comptes
14. Rapport du directeur général
Points d'information
15. Compte rendu - Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique – 27 avril 2021
16. Compte rendu - Rencontre du comité des ressources humaines – 3 mai 2021
17. Compte rendu – Rencontre du comité de vérification – 18 mai 2021
18. Compte rendu – Comité d'engagement pour la réussite – 7 mai 2021
19. Assemblée générale annuelle FCSSQ – Information
20. Coronavirus – État de situation
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
21. Levée de la séance
22. Prochaine séance : mardi 14 septembre 2021 à 19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-082 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 16 mars 2021

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 mars 2021 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-083 – Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2021

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2021 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

CA21-084 – Plan d'effectifs 2021-2022 – Hors cadres

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu :

- d'adopter le plan d'effectifs des hors cadres applicable à compter de l'année 2021-2022, tel que reproduit au document CA410-2020-2021-008 annexé au présent procès-verbal;
- de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-085 – Plan d'effectifs 2021-2022 - Administrateurs

Considérant la consultation tenue auprès des représentants des administrateurs;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu :

- d'adopter le plan d'effectifs des administrateurs applicable à compter de l'année 2021-2022, tel que reproduit au document CA410-2020-2021-009 annexé au présent procès-verbal;
- de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-086 – Plan d'effectifs 2021-2022 – Directions des écoles

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des écoles;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des écoles, applicable à compter de l'année 2021-2022, tel que reproduit au document CA410-2020-2021-010 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-087 – Plan d'effectifs 2021-2022 – Directions des centres

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des centres;

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des centres, applicable à compter de l'année 2021-2022, tel que reproduit au document CA410-2020-2021-011 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-088 – Structure administrative 2021-2022 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant la consultation tenue auprès des cadres;

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'accepter la structure administrative 2021-2022, telle que déposée en annexe CA410-2020-2021-012 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-089 – Plan d'effectifs 2021-2022 – Personnel professionnel

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel, applicable à compter de l'année 2021-2022, tel que reproduit au document CA435-2020-2021-004 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification du plan d'effectifs 2021-2022 du personnel de soutien

CA21-090 – Reclassification électricien à électricien, classe principale - Régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. - Service des ressources matérielles – Secteur Coaticook

Considérant la nécessité pour le centre de services scolaire d'avoir des électriciens, classe principale de par les règles de la Régie du bâtiment, et ce, afin de réaliser des travaux d'importance en construction et aussi au niveau de la réfection en électricité;

Considérant la qualification légale obtenue par monsieur Benoît Paré afin d'être promu électricien, classe principale;

sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'ajouter un poste de d'électricien, classe principale de 38 h 45 min/sem. dans le secteur Coaticook et d'attribuer ce poste à monsieur Benoît Paré, et ce, à compter du 20 mai 2021 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-091 – Reclassification électricien à électricien, classe principale - Régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. - Service des ressources matérielles – Secteur East Angus

Considérant la nécessité pour le centre de services scolaire d'avoir des électriciens, classe principale de par les règles de la Régie du bâtiment, et ce, afin de réaliser des travaux d'importance en construction et aussi au niveau de la réfection en électricité;

Considérant la qualification légale obtenue par monsieur Claude Guillemette afin d'être promu électricien, classe principale;

sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'ajouter un poste de d'électricien, classe principale de 38 h 45 min/sem. dans le secteur East-Angus et d'attribuer ce poste à monsieur Claude Guillemette, et ce, à compter du 20 mai 2021 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-092 – Reclassification électricien à électricien, classe principale - Régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. - Service des ressources matérielles – Secteur Lac-Mégantic

Considérant la nécessité pour le centre de services scolaire d'avoir des électriciens, classe principale de par les règles de la Régie du bâtiment, et ce, afin de réaliser des travaux d'importance en construction et aussi au niveau de la réfection en électricité;

Considérant la qualification légale obtenue par monsieur Patrick Nadeau afin d'être promu électricien, classe principale;

sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'ajouter un poste de d'électricien, classe principale de 38 h 45 min/sem. dans le secteur de Lac-Mégantic et d'attribuer ce poste à monsieur Patrick Nadeau, et ce, à compter du 20 mai 2021 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-093 – Reclassification ouvrier certifié d'entretien à tuyauteur - Régulier à temps plein – 38 h 45 min/sem. - Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à Coaticook

Considérant le dépôt d'une demande de reclassement présentée le 16 mars 2021 par monsieur Étienne Sambault-L'Écuyer, dans laquelle il souhaite être classé dans le corps d'emplois de tuyauteur;

Considérant que l'analyse faite par le Service des ressources humaines démontre que les tâches de monsieur Sambault-L'Écuyer s'apparentent majoritairement à la classe d'emplois de tuyauteur;

Considérant que monsieur Sambault-L'Écuyer possède toutes les qualifications pour occuper ce poste;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'ajouter un poste de tuyauteur de 38 h 45 min/sem. au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de Coaticook et d'attribuer ce poste à monsieur Étienne Sambault-L'Écuyer, et ce, à compter du 16 mars 2021, et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-094 – Plan d'effectifs 2021-2022 – Personnel de soutien

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien, applicable à compter de l'année 2021-2022, tel que reproduit au document CA435-2020-2021-005 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-095 – Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Adoption

Considérant les dispositions de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations tenues auprès du comité consultatif de gestion;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) que les Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2021-2022 qui servent à encadrer l'élaboration du budget 2021-2022 soient ceux reproduits dans le document CA430-2020-2021-007, annexé au présent procès-verbal;
- b) que les Critères de répartition des ressources financières 2021-2022 afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant retenu par le centre de services scolaire pour ses besoins et ceux des comités du centre de services scolaire soient ceux reproduits dans le document CA430-2020-2021-008, annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-096 – Frais de surveillance du midi 2021-2022

Considérant les termes de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'il appartient au centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

	Famille - 1 enfant	Famille - 2 enfants	Famille - 3 enfants et plus
Tarification au primaire 2021-2022	169,00 \$	252,00 \$	300,00 \$
	Coût par enfant		
Tarification au secondaire 2021-2022	51,95 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-097 – Taxe scolaire – Déchéance du terme

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la LIP prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que le centre de services scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 LIP;

sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu que :

- a) conformément à l'article 315 de la LIP, le centre de services scolaire prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;
- b) que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-098 – Tarification aux institutions privées pour 2021-2022

Considérant que les membres du Comité consultatif du transport scolaire, à la réunion du 19 mai 2021, sont d'accord à conserver la même méthode de calcul des frais rattachés au transport des élèves du Collège Rivier;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) que la tarification aux institutions privées pour l'année scolaire 2021-2022 soit la totalité de la subvention reçue par le ministère de l'Éducation du Québec pour les utilisateurs du transport scolaire de cet établissement privé ainsi que la totalité des frais chargés aux parents des élèves transportés (225 \$/élève).
- b) que le transport des élèves fréquentant le Collège Rivier soit organisé à l'intérieur du bassin d'alimentation de l'école La Frontalière, et ce, dans le respect de la Politique relative au transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-099 – Tarification des places disponibles pour 2021-2022

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif du transport scolaire, formulée lors de la réunion du 19 mai 2021, à l'effet de hausser la tarification « élève » et « famille » pour bénéficier d'une place disponible dans le transport scolaire;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu que la tarification « élève » et « famille » permettant de bénéficier d'une place disponible dans le transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 soit désormais de 130 \$ par élève et de 225 \$ pour une famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-100 – Licences Microsoft - Renouvellement

Considérant la nécessité pour le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) de procéder au renouvellement de ses licences Microsoft;

Considérant que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) offre de faire partie de leur regroupement d'achat pour le mandat 2021-7520-01-Licences Microsoft;

Considérant que les économies engendrées par ce regroupement sont non négligeables pour le CSSHC;

Considérant que le mandat est pour une période de 3 ans pour un montant total de 390 000 \$;

Considérant l'article 96 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'autoriser le directeur général et le directeur du service de l'informatique à signer tout document relatif à cet appel d'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président décrète une pause pour les membres de 20 h 52 à 21 h 05.

CA21-101 – Calendrier 2021-2022 – Centre d'éducation des adultes du CSSHC

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la convention collective du personnel enseignant E1;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'adopter, tel que reproduit en annexe CA425-2020-2021-010, le calendrier scolaire 2021-2022 du Centre d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-102 – Calendrier 2021-2022 - Séances du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons - Adoption

Considérant le projet de calendrier, proposé en application du projet de Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration aux dates suivantes, pour l'année scolaire 2021-2022 : 14 septembre 2021, 7 décembre 2021, 22 mars 2022 et 24 mai 2022.

Considérant que l'heure des séances publiques est modifiée pour 19 h plutôt que 19 h 30 et qu'en conséquence le Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration doit être modifié;

Sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu :

- a) d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2021-2022, lequel est joint en annexe CA415-2020-2021-025 du présent procès-verbal;
- b) que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents;
- c) de mandater la secrétaire générale pour procéder à la modification du Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration, afin de modifier l'heure des séances publiques pour 19 h plutôt que 19 h 30 et d'initier les consultations requises en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-103 – Calendrier 2021-2022 - Comité de vérification - Adoption

Considérant l'article 195 de la *Loi sur l'instruction publique* qui fixe le nombre de rencontres du comité de vérification à au moins trois séances par année scolaire;

sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter le calendrier des rencontres du comité de vérification pour l'année 2021-2022, tel qu'il apparaît en annexe CA415-2020-2021-026 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-104 – Calendrier 2021-2022 - Comité de gouvernance et d'éthique - Adoption

Considérant l'article 195 de la *Loi sur l'instruction publique* qui fixe le nombre de rencontres du comité de gouvernance et d'éthique à au moins trois séances par année scolaire;

sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter le calendrier des rencontres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2021-2022, tel qu'il apparaît en annexe CA415-2020-2021-027 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-105 – Calendrier 2021-2022 - Comité des ressources humaines - Adoption

Considérant l'article 195 de la *Loi sur l'instruction publique* qui fixe le nombre de rencontres du comité des ressources humaines à au moins trois séances par année scolaire;

sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'adopter le calendrier des rencontres du comité des ressources humaines pour l'année 2021-2022, tel qu'il apparaît en annexe CA415-2020-2021-028 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-106 – Politique pour contrer la violence en milieu de travail - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique pour contrer la violence en milieu de travail;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter la Politique pour contrer la violence en milieu de travail, jointe en annexe CA435-2020-2021-006 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-107 – Politique relative à la santé et à la sécurité au travail - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter la Politique relative à la santé et à la sécurité au travail, jointe en annexe CA435-2020-2021-007 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-108 – Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter la Politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments sur les lieux de travail, jointe en annexe CA435-2020-2021-008 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21-109 – Politique concernant l'évaluation pédagogique et le classement des élèves - Adaptation

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions ou de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique concernant l'évaluation pédagogique et le classement des élèves;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'adopter la Politique concernant l'évaluation pédagogique et le classement des élèves, jointe en annexe CA435-2020-2021-009 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2020-2021-013 du présent procès-verbal.

Points d'information

Les documents suivants sont déposés aux membres pour leur information :

- Compte rendu - Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique – 27 avril 2021
- Compte rendu - Rencontre du comité des ressources humaines – 3 mai 2021
- Compte rendu - Rencontre du comité de vérification – 18 mai 2021
- Compte rendu – Rencontre du comité d'engagement pour la réussite – 7 mai 2021
- Assemblée générale annuelle FCSQ – Information

Coronavirus – État de situation

Le directeur général présente un état de situation en lien avec la pandémie de coronavirus.

Période de questions réservée au public

N/A

Levée de la séance

À 22 h 10, sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, la séance est levée.

Prochaine séance

Le mardi 14 septembre 2021 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale